

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante et onzième session

Réunion virtuelle, 24-26 août 2021

POUVOIRS

Sur la base des rapports établis par les présidents de la soixante-dixième et de la soixante et onzième sessions du Comité régional qui, conformément au paragraphe 11 des Procédures spéciales régissant la conduite des séances virtuelles de la session du Comité régional, ont évalué les pouvoirs soumis par voie électronique par les États Membres en application des dispositions contenues au paragraphe 10 desdites Procédures spéciales, le Comité régional a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les représentants des 47 États Membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.